

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2015

DÉCISION DE MODIFICATION DE PERIMETRE DE PRISE EN CHARGE, DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION ET D'AUGMENTATION ENVELOPPE PROJET

DEMANDE D'INTERVENTION : Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH) (Département de la Seine Maritime)

PROGRAMME D'ACTION FONCIERE : PAF en date du 11 mai 2016.

SITUATION DU BIEN : Sur la commune de HARFLEUR, parcelle cadastrée section AI numéro 629, pour une contenance de 298 m².

POS : POS : Zone UE

PROJET : Projet d'aménagement mixte logements et commerces

COMITÉ DE DIRECTION : 27 juin 2016 - Avis favorable.

PROPRIÉTAIRE : Mr Alain BELLET

ÉVALUATION DOMANIALE : DIA – prix déclaré : 80.000,00 € + Commission 10.000,00 € - En cours d'instruction – Prémption dans la limite de l'avis de France Domaine

IMPUTATION : Compte n°902 068 – CODAH – HARFLEUR "Site AIRCELLE"
Enveloppe projet : 565.000€ +105.000,00 € soit 670.000,00 €
Dotations Métropoles et Agglomérations

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui a été consentie par la Commune de HARFLEUR
Décision valant avenant au PAF de la CODAH

ROUEN le 20 juillet 2016

Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,

Sébastien LECORNU

Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL